



**Dimanche 19 Mai 2024**

**REGLEMENT**

# Règlement

## Article 1) **La caisse et le pilote.**

**La caisse à savon devra respecter toutes les données techniques envoyées à l'inscription.**

Pour rappel :

- **Les caisses à savon sont des véhicules à 3 roues, 4 roues ou plus sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein, ou guidon.** Le poids de la caisse ne devra pas excéder 100 kg.
- **La caisse devra être de fabrication artisanale.**
- La taille de la caisse à savon ne doit pas dépasser :
  - 1,5 mètres de large
  - 2,5 mètres de long
  - 2,5 mètres de haut
  - Hauteur de l'assise limitée à 60 cm
- Des anneaux de remorquage solidement ancrés devront être placés devant et derrière la caisse, afin de permettre la remontée de la pente via une assistance motorisée.
- Tout écart par rapport à ses dimensions entraînera un malus de points pour la compétition.
- Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.
- En cas de caisse bi place le co-pilote devra obligatoirement être assis.

## **Equipements**

- Le port du casque (casque de moto obligatoire), des gants, de pantalons, de hauts à manches longues, combinaisons et des chaussures fermées sont OBLIGATOIRES. L'équipement complet sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des véhicules de course.

## **Contrôle technique**

- Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant (possibilité de le faire la veille) le départ de la course. Les constructions qui ne seraient pas fiables seront refusées.

**LE VEHICULE NE DOIT PAS ETRE DANGEREUX POUR LES PARTICIPANTS ET LES SPECTATEURS ... !!**

## Article 2) **Sécurité et responsabilité**

**Responsabilité** : les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa

**propre assurance responsabilité civile.** L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelque accident survenu aux participants.

**Sécurité :** L'organisateur « Les daron's » s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public. Le parcours sera balisé par de la rubalise, protégé par des barrières métalliques, des bottes de paille ou encore par des pneus. Les commissaires de pistes seront disposés aux endroits pouvant susciter des risques, en relation avec la direction de course et le poste de secours.

**Annulation :** En cas d'intempéries, la manifestation sera malheureusement annulée. Après inscription aucun remboursement ne pourra être réalisé.

### Article 3) Règles générales

- Les participants s'engagent également à ne pas participer à la descente sous l'emprise de l'alcool ; ou de substances stupéfiantes.

- Le Départ se tiendra sur la place du Portanel. Le parcours de 200 mètres comprend une descente importante, suivie de virages prononcés. Le départ se fera avec une poussée limitée, matérialisée.



- le nombre de participants est fixé à 20 caisses.

- Le déroulement, l'esthétique et l'originalité des caisses seront jugés par un jury de plusieurs personnes choisies par l'organisateur.
- Les prix décernés se feront selon deux composantes : meilleur chronométrage et originalité du véhicule. Le classement se fera hors catégories (monoplace et biplace).
- Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury Course qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

#### Article 4) **Validation de l'inscription**

Après lecture des candidatures, l'association les Daron's vous informera de votre participation à la course et vous demandera la somme de 10€ pour l'inscription définitive.